



La version que vous consultez n'est pas définitive. Ce programme peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

A Louvain-la-Neuve - 60 crédits - 1 année - Horaire de jour - En français

Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**

Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **NON**

Domaine d'études principal : **Sciences de l'éducation et Enseignement**

Organisé par: **Faculté des sciences de la motricité (FSM)**

Sigle du programme: **EDPH2M5**

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
Compétences et acquis au terme de la formation	3
Structure du programme	4
Programme	4
Programme détaillé par matière	4
Cours et acquis d'apprentissage du programme	6
Informations diverses	7
Conditions d'accès	7
Evaluation au cours de la formation	8
Gestion et contacts	8

EDPH2M5 - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Cette formation sera ouverte en septembre 2025. L'inscription sera accessible prochainement.

Le master en enseignement (section 5) est le titre pédagogique nécessaire pour avoir accès à la profession d'enseignant du secondaire supérieur. Il s'acquiert au terme d'une formation de 60 crédits.

Cette formation diplômante complète ainsi le diplôme de 2e cycle obtenu dans la discipline choisie. L'orientation disciplinaire du deuxième cycle ainsi que l'orientation disciplinaire du diplôme du master en enseignement (section 5) déterminent les matières que l'on peut enseigner dans l'enseignement secondaire supérieur.

L'objectif de la formation du master en enseignement (section 5) est de dispenser à l'étudiant une formation initiale qui lui permette d'acquérir le socle de connaissances et de compétences indispensables pour démarrer efficacement dans le métier d'enseignant et pouvoir y évoluer positivement.

Votre profil

Vous :

- souhaitez enseigner (ou enseignez déjà) votre discipline dans les trois dernières années de l'enseignement secondaire supérieur
- répondez aux conditions d'admission à ce programme

Votre futur job

Enseignant.e dans l'enseignement secondaire supérieur

Votre programme

Le programme repose sur :

- une pédagogie qui alterne cours magistraux, séminaires en petits groupes, conférences et stages de pratique professionnelle ;
- une approche-programme alliant étroitement et de façon complémentaire pratique et théorie ;
- une large place accordée aux stages dans l'enseignement secondaire supérieur avec un accompagnement des pratiques professionnelles tout au long de la formation
- une responsabilisation de l'étudiant.e dans l'acquisition des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être en lien avec la profession d'enseignant.e.

Votre parcours

Avec ses partenaires des hautes écoles associés à ce programme, l'intention de l'UCLouvain est de former des professionnels de l'enseignement à la fois instruits, créatifs, autonomes, prêts à travailler en équipe et engagés dans un projet démocratique pour l'École et pour la Société.

L'enseignant est appelé à jouer un rôle essentiel auprès de ses élèves, ainsi que le précise le Code de l'Enseignement du 3 mai 2019 :

- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

La formation initiale de l'enseignant s'appuie sur la maîtrise d'acquis préalables que l'étudiant.e aura à mobiliser et à développer à travers différentes activités de son master :

- les savoirs de la (des) discipline(s) à enseigner ;
- une communication claire et correcte dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit ;
- un rapport critique et autonome avec les savoirs de référence (scientifiques et culturels) ;
- des capacités relationnelles liées au profil du métier ;
- une culture générale riche et une ouverture à la diversité des cultures qui permettent d'éveiller les futurs élèves au monde et à ses transformations ;
- le souci de participer au rôle de démocratisation de l'école.

EDPH2M5 - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Au terme du master en enseignement (section 5), le diplômé aura acquis et aura démontré la maîtrise des connaissances et compétences reprises ci-dessous. Ces dernières sont définies en référence au décret du 7 février 2019, modifié par le décret du 2 décembre 2021 sur la formation initiale des enseignants.e.s.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Les compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :
 - 1.1. agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale ;
 - 1.2. comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité ;
 - 1.3. analyser l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et agir en son sein notamment en interagissant avec les collègues, les parents, la direction et d'autres acteurs afin de :
 - 1.3.1. s'inscrire dans la démarche de pilotage de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif de la Communauté française ;
 - 1.3.2. faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection.
 - 1.4. maîtriser sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel ;
2. Les compétences de l'acteur d'une organisation apprenante dans une dynamique collective. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :
 - 2.1. s'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations ;
 - 2.2. identifier ses besoins de formation individuelle et participer à l'identification des besoins de formation de l'équipe pédagogique ;
 - 2.3. contribuer à la diffusion, au sein de l'équipe éducative, des acquis liés aux formations continues suivies ou des capacités développées par celles-ci ou par l'expérience.
3. Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :
 - 3.1. maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;
 - 3.2. maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;
 - 3.3. maîtriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;
 - 3.4. prendre en compte et développer les dimensions langagières des apprentissages et enseignements, en étant attentif à la langue de scolarisation ou langue d'apprentissage et conscient du caractère socialement et culturellement inégal de la familiarisation à celle-ci ;
 - 3.5. agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :
 - 3.5.1. la conception et la mise en Œuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération ;
 - 3.5.2. la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques ;
 - 3.5.3. la construction et l'utilisation de supports d'observation et d'évaluation, cette dernière étant spécifiquement à visée compréhensive et formative, favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages ;
 - 3.5.4. la conception et la mise en Œuvre de pratiques de différenciation pédagogique, d'accompagnement personnalisé des élèves tenant compte de leurs acquis antérieurs, de leur profil d'apprenant et, s'il échet, de leurs besoins spécifiques et reposant notamment sur le co-enseignement ou la co-intervention pédagogique ;
 - 3.5.5. la mise en place d'activités d'apprentissage interdisciplinaires ;
 - 3.6. maîtriser l'intégration des technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques ;
 - 3.7. prendre en compte l'éducation aux médias, l'EVRAS ainsi que le genre de manière transversale ;
 - 3.8. créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues ;
 - 3.9. gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante.
4. Les compétences du praticien réflexif. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :
 - 4.1. lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et s'en inspirer pour son action d'enseignement ainsi que s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle ;
 - 4.2. mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en Œuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité ;

4.3. construire progressivement son identité professionnelle, notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation diplômante « master en enseignement (section 5) » est organisée en référence au décret du 7 février 2019, modifié par le décret du 2 décembre 2021 relatif à la formation initiale des enseignants.e.s. en Fédération Wallonie-Bruxelles et au décret du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement.

Le programme du master en enseignement (section 5), totalisant 60 crédits, est organisé en codiplomation entre l'Université et des Hautes Ecoles. 30 crédits sont pris en charge par l'Université et 30 crédits par les Hautes Écoles. Il s'organise autour des plusieurs catégories de formation :

- didactique et pédagogique
- sciences humaines et sociales
- stages
- Recherche et intégration

EDPH2M5 Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Tronc Commun

- Obligatoire
- ⌘ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026
- ⊖ Non organisé cette année académique 2025-2026 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2025-2026 mais non organisé l'année suivante
- ⊕△ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- ⊕ Cours accessibles aux étudiants d'échange
- ⊖ Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

En vertu de l'article 34 du décret du 7 février 2019, modifié par le décret du 22 décembre 2021, définissant la formation initiale des enseignants, un examen liminaire de maîtrise de la langue française devra être présenté par les étudiants inscrits en master en enseignement (section 4 et section 5). Cet examen obligatoire est généralement organisé le 3e mardi d'octobre. Le seuil de réussite de l'examen est fixé à 10/20. En cas d'échec, l'étudiant.e se verra ajouter à son PAE une UE de 5 crédits portant sur la maîtrise de la langue française. Il ne pourra en aucun cas être diplômé si cette UE n'est pas réussie.

○ Didactique et pédagogie (20 crédits)

○ LEISS2101	Pédagogie générale [C] Cours dispensé à LLN en horaire de jour		FR [q1] [37.5h] [5 Crédits] ⊕
○ LEPHY2133	Enseigner et apprendre l'éducation physique et à la santé du tronc commun [C]		FR [q1] [37.5h] [5 Crédits] ⊕
○ LEPHY2135	Didactique de l'éducation physique partie 1 [C]		FR [q1] [30h] [5 Crédits] ⊕
○ LEPHY2235	Didactique de l'éducation physique partie 2 [C]		FR [q1] [30h] [5 Crédits] ⊕

○ Sciences humaines et sociales (15 crédits)

○ LEISS2105	Communication en contexte scolaire [C] Cours dispensé à LLN en horaire décalé		FR [q1] [22.5h+15h] [5 Crédits] ⊕
-------------	--	--	-----------------------------------

o Psychologie du développement et des apprentissages

Choisir un cours parmi

⊗ LEISS2201	Psychologie du développement et des apprentissages [C] Cours dispensé à LLN en horaire de jour		FR [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits]
⊗ LEISS2202	Psychologie du développement et des apprentissages [C] Cours dispensé à LLN en horaire décalé		FR [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits]

o Approche sociale, culturelle et politique de l'éducation

Choisir un cours parmi

⊗ LEISS2203	Approches sociale, culturelle et politique de l'éducation [C] Cours dispensé à LLN en horaire de jour		FR [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits]
⊗ LEISS2204	Approches sociale, culturelle et politique de l'éducation [C] Cours dispensé à LLN en horaire décalé		FR [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits]

o Ethique de l'éducation, neutralité et citoyenneté

Choisir un cours parmi

⊗ LEISS2205	Ethique de l'éducation, neutralité et citoyenneté [C] Cours dispensé à LLN en horaire de jour		FR [q2] [22.5h] [2 Crédits]
⊗ LEISS2206	Ethique de l'éducation, neutralité et citoyenneté [C] Cours dispensé à LLN en horaire décalé		FR [q2] [22.5h] [2 Crédits]

o Stages (20 crédits)

○ LEPHY2136	Stage d'observation en éducation physique et à la santé du tronc commun (25 heures) et séminaire d'accompagnement [C]		FR [q1] [15h] [5 Crédits]
○ LEPHY2236	Stage long (130 hrs) et séminaire d'accompagnement en éducation physique [C]		FR [q1+q2] [45h+15h] [15 Crédits]

o Recherche et intégration (5 crédits)

○ LEISS2900	Méthodologie des usages de la recherche [C] Cours dispensé à LLN en horaire décalé		FR [q1] [15h] [2 Crédits]
○ LEPHY2237	Séminaire d'accompagnement du travail intégré et travail intégré [C]		FR [q1+q2] [15h] [3 Crédits]

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un référentiel d'acquis d'apprentissage précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme.

Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme

EDPH2M5 - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès aux programmes de masters en enseignement sont définies par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (ci-après « décret Paysage ») et le décret du 7 février 2019 définissant la formation des enseignants (ci-après « décret FIE »).

Les conditions d'accès doivent être remplies au moment de l'inscription à l'université, conformément à l'article 95, §1er du décret Paysage.

SOMMAIRE

- > [Conditions d'accès générales](#)
- > [Conditions d'accès spécifiques](#)
- > [Diplômés du 2° cycle universitaire](#)
- > [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- > [Procédures d'admission et d'inscription](#)

Conditions d'accès spécifiques

En vertu du décret du 7 février 2019, modifié par le décret du 22 décembre 2021, organisant la formation initiale des enseignants, un test de maîtrise de la langue française est obligatoire pour les étudiants inscrits en master en enseignement (section 4 et section 5).

Ce test obligatoire est généralement organisé le 3e mardi d'octobre. Le seuil de réussite du test est à 10/20. En cas d'échec, l'étudiant.e se verra ajouter à son PAE une UE de 5 crédits de maîtrise de la langue française. Il ne pourra en aucun cas être diplômé si cette UE n'est pas réussie.

Diplômés du 2° cycle universitaire

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
Licenciés			
Masters			

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

Il est possible, à certaines conditions, de valoriser son expérience personnelle et professionnelle pour intégrer une formation universitaire sans avoir les titres requis. Cependant, la valorisation des acquis de l'expérience ne s'applique pas d'office à toutes les formations. En savoir plus sur la [Valorisation des acquis de l'expérience](#).

En vertu de l'art. 36 § 3 du décret : Pour les étudiants inscrits dans un deuxième cycle du cursus conduisant au grade de master en enseignement section 5 et qui sont en fonction dans l'enseignement secondaire supérieur, les prestations effectuées dans le cadre de cette fonction peuvent être assimilées à des stages.

Procédures d'admission et d'inscription

Consultez le [Service des Inscriptions de l'université](#).

NB février 2025 : L'inscription à cette formation sera ouverte prochainement.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSS/FSM

Faculté des sciences de la motricité ([FSM](#))

Secteur des sciences de la santé ([SSS](#))

FSM

Place Pierre de Coubertin 1 - bte L8.10.01

1348 Louvain-la-Neuve

Tél: [+32 \(0\) 10 47 44 19](tel:+322474419) - Fax: [+32 \(0\) 10 47 31 06](tel:+322473106)

Mandat(s)

- Doyen : Marc Francaux

Commission(s) de programme

- Commission d'encadrement en éducation par le mouvement ([EDPM](#))
- Commission d'encadrement en sport, exercices physiques et santé ([EXRC](#))
- Commission d'encadrement en physiologie et biomécanique de la locomotion ([LOCO](#))
- Commission d'encadrement en réadaptation et médecine physique ([READ](#))

Personne(s) de contact

- Responsable administratif facultaire: [Emmanuel Ugeux](#)